

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2019

Présents : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Jean-Michel ROUSSEAU – Annie BOUSSEAU – Noëlle BESNARD – Amand LETORT – Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints – Pierre MOUEZY – Thérèse SAUDRAIS – Eric MARTIN – Olivier DESPREZ – Jean-Charles MOREAU – Katia BONNANT – Sandrine DYLLIS – Mathieu VINCENT -

Pouvoirs : Yvan MARSOLLIER pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX - Martine MIGOT pouvoir à Thérèse SAUDRAIS – Loïc MARSOLLIER pouvoir à Eric MARTIN – Marylène DOINEAU pouvoir à Mathieu VINCENT - Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT -

Absents : Françoise GAULTIER - Martine LEGRAS – Brigitte GARDAN – Antoine GEFFRAY – Laurent QUICHON -

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

DECISION -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concerne des ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Arrivée de Françoise GAULTIER à 20 h 45

FINANCES – Comptes administratifs 2018 –

M. Pierre DESPRÉS, Maire, a quitté la salle pour ces délibérations au moment du vote du Conseil Municipal.

Mme Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par M. Pierre DESPRÉS, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- *APPROUVE le compte administratif 2018 des budgets suivants :*
 - *Budget principal,*
 - *Assainissement,*
 - *SPIC Panneaux photovoltaïques,*
 - *Lotissement du Pavé Saint Jean,*
 - *ZAC des Fontaines,*
 - *Lotissement Domaine de la fontaine couverte.*

FINANCES – COMPTES de GESTION 2018 dressés par le Trésorier –

Le Maire présente les comptes de gestion dressés par le Trésorier qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal :

- *ADOPTE, à l'UNANIMITÉ, les comptes de gestion des budgets suivants :*
 - *Budget principal,*
 - *Assainissement,*
 - *SPIC Panneaux photovoltaïques,*
 - *Lotissement du Pavé Saint Jean,*
 - *ZAC des Fontaines,*
 - *Domaine de la fontaine couverte.*

FINANCES – Budgets - Affectation des résultats –

Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats des différents budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE de procéder à l'affectation des résultats des budgets suivants :**
 - **Budget principal**
 - **Assainissement,**
 - **SPIC Panneaux photovoltaïques,**
 - **Lotissement du Pavé Saint Jean,**
 - **ZAC des Fontaines,**
 - **Lotissement de la fontaine couverte.**

FINANCES – Budget 2019 - Débat d'orientations budgétaires –

Le Maire indique que, comme chaque année, le conseil municipal doit prendre acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2019 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.**

FINANCES – Vote des taux des contributions directes –

Le Maire rappelle que les taux n'avaient pas évolué entre 2007 et 2014. En 2015, ils ont été augmentés de 2 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE de maintenir les taux des taxes pour 2019, à savoir :**

• TAXE d'HABITATION	12,51 %
• FONCIER BATI	14,60 %
• FONCIER NON BATI	37,30 %

FINANCES - SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS –

Le Maire laisse la parole à Jean-Michel ROUSSEAU, adjoint à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, pour la présentation de ce dossier. Il indique que, comme chaque année, il convient de voter les subventions attribuées aux associations et organismes divers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VOTE les subventions aux associations,**
- **PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019.**

FINANCES – Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 38 725 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition – amélioration d'un logement, située au 6 rue Notre-Dame à La Guerche de Bretagne –

Le Maire indique que, conformément la délibération n° 2017-131 du 19 octobre 2017 relative au financement de la réhabilitation du logement situé au 6 rue Notre-Dame, il est proposé de réaliser un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 38 725 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds,**
- **AUTORISE le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.**

FINANCES – BOUTIQUE – 15 rue d'Anjou – Loyer –

Le Maire propose de louer, pour une durée d'une année renouvelable une fois, la cellule commerciale située au 15 rue d'Anjou à Madame Morgane BLANCHARD, qui souhaite y installer son atelier de couture et de vente. (Mme BLANCHARD a été présente dans les boutiques éphémères de décembre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de louer à Madame Morgane BLANCHARD la cellule commerciale sise au 15 rue d'Anjou pour une durée d'un an renouvelable une fois pour un loyer mensuel de 100 €,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre précaire avec Madame Morgane BLANCHARD.**

FINANCES – DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION –

Le Maire précise que le règlement des aides à la rénovation des façades et vitrines et à la mise aux normes accessibilité/sécurité des commerces, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2012 ne permet pas d'inciter les propriétaires à rénover leur logement ou commerce en centre-ville car il n'est pas assez attractif.

Afin d'avoir une réelle politique d'aide à la rénovation, il est proposé d'inscrire, au Budget Primitif 2019, un crédit de 100 000 € qui pourrait permettre d'accorder des aides plus importantes sur le principe suivant :

Secteur	Plafond maximum
Maisons à porches et pans de bois	40 000 €
Immeubles remarquables	20 000 €
Secteur A du S.P.R. (centre historique)	10 000 €
Secteur B du S.P.R.	5 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE les modalités d'attribution des subventions d'aides à la rénovation des façades et vitrines, ainsi qu'à la mise aux normes accessibilité / sécurité des commerces,**
- **PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019.**

MÉDIATHÈQUE – ADHÉSION DES COMMUNES AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE VITRÉ COMMUNAUTÉ –

Le Maire indique que, suite à la prise de compétence « lecture publique » par Vitré Communauté depuis le 1^{er} janvier 2019, il est proposé d'adhérer au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté,**
- **VALIDE l'adhésion de la commune de La Guerche de Bretagne au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 1^{er} mars 2019,**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE –

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique qu'un agent, recruté en Contrat à Durée Déterminée depuis le 19 février 2018 au service voirie, donnant entière satisfaction, il est proposé de le nommer stagiaire à compter du 1^{er} mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter du 1^{er} mars 2019 :**

Poste à supprimer	Poste à créer
Adjoint technique à temps complet (poste non permanent)	Adjoint technique à temps complet (poste permanent)

- **MANDATE le Maire pour procéder à la nomination.**

AFFAIRES DIVERSES -

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 20

La Secrétaire de séance,
Sandrine DYLLIS

Le Maire,
Pierre DESPRÉS

